



FORMULAIRE – DEMANDE DE SOUTIEN POUR UN PROJET CULTUREL AUPRÈS DE LA VILLE DE MARTIGNY

1. Principes d'octroi

Tous les champs culturels sont susceptibles d'être soutenus. Une priorité sera donnée aux projets portés par des professionnel·le·s, mais des soutiens peuvent également être accordés à des projets intégrant des amateur·trice·s, s'ils comportent un intérêt socioculturel significatif, qu'ils font preuve d'originalité ou qu'ils méritent une aide particulière.

Les aides sont accordées lorsque le projet répond à l'ensemble des critères ci-dessous :

- Être domicilié·e et/ou avoir des statuts déposés sur la Commune de Martigny
- Avoir un projet qui se déroule sur la Commune de Martigny
- Offrir un certain rayonnement culturel pour la Commune de Martigny
- Être déjà soutenu·e par d'autres dispositifs (Canton, Confédération, Fondations, etc.)
- Proposer une création/réalisation unique
- Ne pas avoir déjà obtenu l'aide de la Ville de Martigny pour le même projet

N.B. Les projets accueillis ou en résidence dans une structure déjà soutenue par la Ville ne peuvent pas demander un soutien supplémentaire.

Une aide financière peut être octroyée, en fonction de l'intérêt et de l'ampleur du projet. D'autres prestations peuvent également être allouées, comme la mise à disposition de locaux ou de matériel.

2. Présentation du projet

Veillez cocher la ou les case(s) correspondant au domaine dans lequel s'inscrit votre projet

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Arts visuels | <input type="radio"/> Littérature |
| <input type="radio"/> Audiovisuel | <input type="radio"/> Musique |
| <input type="radio"/> Action culturelle et médiation | <input type="radio"/> Numérique |
| <input type="radio"/> Danse et performances corporelles | <input type="radio"/> Théâtre et arts du récit |
| <input type="radio"/> Autre : | |

Nom du projet :

Dates :

Montant de la requête :

Résumé du projet :

--

3. Structure ou personne porteuse du projet :

<input type="radio"/> Personne morale (organisme, association, fondation, coopérative, Sàrl, etc.)	<input type="radio"/> Personne physique (indépendant-e)
Nom de l'organisme :	Nom : Prénom :
Type de structure :	Adresse complète :
Nom et prénom de la personne de référence :	Email et/ou site web :
Fonction :	N° tel./portable :
Adresse complète :	
N° tel./portable :	
Email et/ou site internet :	

4. Coordonnées bancaires pour versement

IBAN :

Etablissement bancaire :

Titulaire du compte :

Adresse du/ de la titulaire du compte :

5. Annexes à fournir

- Un dossier de présentation détaillé
 - Les statuts de la structure demandeuse et tout document permettant de la présenter
 - Les CV des artistes
 - Un budget prévisionnel
 - Un plan de financement indiquant les institutions et sponsors sollicités et les fonds collectés
- Pour les associations et autres structures :
- Les comptes de la structure et un rapport d'activité de l'exercice précédent
- Pour les indépendants :
- L'attestation d'affiliation à la Caisse de compensation valide pour l'année en cours

Consignes et délais :

Les dossiers doivent être transmis de préférence par courriel à l'adresse suivante : service.culturel@villedemartigny.ch. Ils peuvent également être envoyés au format A4 non reliés par courrier postal à l'adresse suivante :
Service Culturel, Manoir de la Ville, Rue du Manoir 3, 1920 Martigny.

Le délai de réception des dossiers est de deux semaines, ou 14 jours, avant la prochaine séance de la Commission Culturelle et au minimum 8 semaines avant le début du projet.

La réponse est communiquée trois semaines après la séance de la Commission.

Seuls les dossiers dûment complétés seront examinés.